

JEUDI

28 FÉVRIER 1833.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine. On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRÉ, imprimeur du Journal, rue Saint-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105.



TROISIÈME ANNÉE.

N° 154.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est; pour Lyon, de 7 francs pour trois mois, de 15 francs pour six mois, et de 25 francs pour l'année. On ajoutera deux francs par trimestre pour le dehors. Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau, francs de port.

# LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La prison est le Séminaire des Patriotes.

## ÉPHÉMÉRIDES

### DU JUSTE-MILIEU.

28 février 1831. Condamnation du *Temps*, 50 fr. Émeute à Bourg contre le séminaire. Condamnation du *Mémorial Artésien* à Arras, 15 jours et 500 fr. — 28 février 1832. Poursuite contre la *Gazette d'Auvergne* à Clermont. Condamnation de la *Gazette du Nivernais* à Nevers, 2 ans et 2000 fr. Acquiescement de la *Gazette du Midi* à Marseille, et du *Courrier de la Moselle* à Metz. — 1<sup>er</sup> mars 1831. Troubles à Sens (Yonne) contre l'archevêché. — 1<sup>er</sup> mars 1832. Condamnations de l'*Ami de l'ordre* à Nantes, 5 mois et 500 fr., et de la *Gazette du Languedoc* à Toulouse, 1 mois et 500 fr. — 2 mars 1831. Émeute à Paris. Troubles à Langres, les élèves du collège contre le séminaire. — 2 mars 1832. Saisie de la *Gazette du Midi*.

## Les Ouvriers, les Fabricans et l'art. 414.

Les chefs d'atelier qui nous avaient écrit, il y a quelques jours, se sont transportés hier dans nos bureaux; il résulte des explications qu'ils nous ont données, que le jeudi 14 février, pendant la séance du conseil des prud'hommes, le président de ce conseil reçut de M. le maire par interim de la ville de Lyon, une lettre par laquelle ce magistrat le pria de donner lecture de l'article 415 du code pénal sur les coalitions d'ouvriers, et même de faire afficher cette disposition législative dans la salle du conseil; afin, dit M. le maire, que personne ne pût prétexter cause d'ignorance en commettant des délits sur lesquels il serait obligé d'appeler toute la sévérité des lois.

Interrogés par nous sur les causes qui auraient motivé cette lettre de M. le maire, les chefs d'atelier nous ont répondu que l'un d'eux ayant eu une contestation avec un fabricant, pour le prix d'un enlèvement de cartons s'était vu retirer l'ouvrage qu'il avait, et que s'étant depuis, pendant trois jours, présenté chez un bon nombre de fabricans, où il avait dû décliner son nom,

il lui avait été répondu partout qu'il n'y avait pas d'ouvrage pour lui; que dans un moment où la fabrique allait bien, un pareil refus ne pouvait venir que d'une entente entre les fabricans, que d'une sorte de coalition tendant à priver un malheureux ouvrier de ses moyens d'existence; qu'irrités d'une pareille conduite, les chefs d'atelier avaient aussitôt cessé de travailler pour le fabricant première cause de la contestation; qu'il n'était pas besoin de coalition pour cela, que leurs droits étaient égaux à ceux des fabricans, que si les uns avaient le droit de refuser de l'ouvrage, les autres avaient le droit de ne pas travailler pour quelqu'un qui les avait lésés dans leurs intérêts. Ils ont fini en demandant que l'art. 414 du code pénal fut lu et affiché dans la salle du conseil des prud'hommes; afin que tout le monde y puisse voir que l'égalité devant la loi n'est qu'une chimère, qu'une froide plaisanterie, qu'une insultante mystification.

Et il faut bien le reconnaître: en réclamant l'égalité devant la loi, égalité proclamée par la Charte qui devait être une vérité, les ouvriers ont raison. Quoi! des fabricans qui s'enrichissent en huit ou dix ans des sueurs du prolétaire pourront se coaliser pour diminuer le prix des façons, pour réduire à la misère des milliers d'ouvriers obligés de travailler à tout prix pour donner du pain à leurs enfans, et si, par la plus grande maladresse, ils sont pris sur le fait, ce qui est à-peu-près impossible, ils encourront une peine de six jours à un mois d'emprisonnement! Si, au contraire, des ouvriers essaient de faire hausser les prix de leurs façons, ils seront punis de deux ans à cinq ans de prison. Ce n'est plus là de la justice, c'est de l'injustice légale, et rien de plus. Quand on veut maintenir l'ordre dans la société, et la soustraire aux perturbations, il faut se souvenir que les principes d'équité sont les seules garanties de cet ordre, et alors il faut demander au pouvoir l'abrogation de ces



lois immorales qui partagent les citoyens d'une même cité en deux classes, l'une de maîtres, l'autre d'esclaves.

### Conversation familière.

*La Belgique.* Bonjour, ma sœur, comment vous en va ?

*La France.* Mal, mal, mal, très-mal. Depuis cette diable d'indigestion de poires, il m'est impossible de me rétablir. Je me sens cependant du courage, et s'ils voulaient me laisser faire un peu d'exercice, mais ils me font garder la chambre et cette maudite chambre me tuera.

*La Belgique.* J'espère que la force de votre constitution vous sauvera. Non, vous ne mourrez pas, ma chère sœur.

*La France.* Ah! oui, chère, c'est le mot, car depuis quelque temps j'ai diablement dépensé d'argent pour vous. Et cependant vous êtes une ingratitude. Vous avez refusé de vous réunir à ma famille, et vous voilà maintenant sous la tutelle d'un prince anglais.

*La Belgique.* J'avais besoin de l'appui de l'Angleterre pour me défendre contre Guillaume mon ancien tuteur.

*La France.* Et qu'a fait pour vous l'Angleterre ?

*La Belgique.* Elle vous a permis de venir à mon secours et de chasser d'Anvers les enfans de cet entêté Guillaume.

*La France.* C'est juste, mais qui me rendra l'argent que m'a coûté cette diable d'expédition ?

*La Belgique.* Moi, ma sœur, moi. Avez-vous pu penser que je pousserais si loin l'ingratitude..... Oh! fi donc..... Eh! tenez ma chère, puisque nous y voilà, nous réglerons ce compte. Voyons combien avez-vous dépensé.

*La France.* Faut-il vous présenter le détail de chaque dépense ? Dois-je vous dresser l'inventaire des frais de transport du matériel et de la garde-robe de Rosolin, des fourrages et des rouleaux de sirop de gomme, consommés par ce fils chéri ?

*La Belgique.* Non, non, les détails sont inutiles. Je m'en rapporte entièrement à vous. Passons au total. Voyons :

*La France.* Vous me devez quarante-neuf millions.

*La Belgique.* Rien que cela ? mais c'est une bagatelle. Comment avez-vous pu concevoir des inquiétudes pour une telle misère ?

*La France.* Vous allez donc me payer ?

*La Belgique.* Non, pas encore, mais nous allons arrêter notre compte. Je vous dois 49 millions ; vous allez me prêter un million pour la dot de ma petite Léopoldine, et ça nous fera cinquante millions. Un compte rond ; que diable ! vous voyez bien qu'avec moi il y a toujours moyen de s'entendre.

Monsieur le Rédacteur,

Nous nous occupons quelquefois du budget des dépenses ; bien qu'un tel sujet semble hors de la portée des ouvriers, nous lisons toujours avec avidité les articles de journaux qui en traitent, afin

d'en faire notre profit. N'est-il pas naturel, en effet, que ceux qui paient cherchent au moins à savoir où passe leur argent ? aussi faisons-nous de temps en temps, sur ce sujet, des découvertes très-édifiantes. Par exemple, nous avons lu, cette semaine, dans un journal de la capitale, une liste très curieuse et surtout très instructive. Grâce en soient rendues au rédacteur de la *Tribune*, il vient encore de soulever un nouveau coin du voile qui couvre les déladations de la fortune publique, en produisant une pièce qui met à découvert la rapacité des heureux du jour. Vous voyez que je veux parler de ces législateurs qu'on nomme pairs, je ne sais pourquoi, et qui touchent de très fortes pensions, je ne sais à quel titre.

Nous nous étions imaginé, dans notre simplicité, que ces hauts privilégiés de la fortune, qui malgré la souveraineté du peuple se trouvent encore placés au dessus de la loi commune, devaient être assez satisfaits de leur sort. Point du tout, leur part n'est pas encore assez belle, et il faut que le peuple qui n'obtient souvent qu'une chétive nourriture qu'à force de travail, retranche encore de son nécessaire pour rendre leur superflu plus abondant.

Nous fûmes toutefois surpris de trouver sur la liste des pensionnés MM. Bourbon-Busset et Latrimouille. Ce n'est pas que nous connaissions ces messieurs, mais comme ils ont de vastes propriétés dans nos environs, leurs noms nous ont surtout frappés. Puis, raisonnant d'après ce principe, que des pensions ne sont dues que pour des services éminents rendus à la patrie, nous nous sommes demandé quels grands services ces hauts et puissans seigneurs avaient pu rendre à leur pays ? Nous aurions peut-être long-temps et vainement cherché, si quelqu'un ne nous eût dit que le premier, ainsi que son nom semblait l'indiquer, descendait sans doute d'un des bâtards de la vieille famille des Bourbons, et que l'autre était peut-être héritier d'un soldat-courtisan qui avait fait parler de lui il y a quatre cents ans environ. De cette explication il est résulté pour nous que ces messieurs, comme tant d'autres, s'étaient seulement donnés la peine de naître, et qu'au lieu de figurer parmi les célébrités de notre époque, ils pouvaient fort bien être mis au nombre des nullités.

Mais s'il en est ainsi, pourquoi prend-on sur la substance du peuple pour ajouter aux richesses de chacun d'eux 12,000 fr. par an, somme plus que suffisante pour dégrever notre arrondissement de l'impôt sur le sel ? Pourquoi ! on nous l'a encore expliqué, c'est parce qu'il a plu à Louis XVIII, pour relever ce qu'on appelle l'éclat du trône, de faire à ces messieurs une dotation. — On conçoit cela sous la restauration, mais aujourd'hui que la souveraineté du peuple.... — Ah! oui, la souveraineté du peuple ! on s'en moque, et l'on n'a du respect que pour les dilapidations de la branche aînée. — Cependant la morale publique ! la pudeur ! Oh ! c'est différent, ce sont là nos seules armes pour attaquer ces messieurs. Si dans ce temps de calamités publiques ils n'imitaient pas l'exemple de M. de Dreux-Brézé, qui a renoncé à sa dotation, si, malgré leur fortune colossale, ils continuaient à participer au gaspillage du budget, alors nous ferions un appel à leur pudeur, et parlant au nom de 25 millions de prolétaires qui succombent sous le poids de l'impôt du sel et des boissons, nous leur dirions : Si, parce que vos pensions vous sont confirmées par le pouvoir législatif, vous croyez ne pas recevoir l'aumône, vous êtes dans l'erreur. La forme n'y fait rien, et vous êtes des mendiants d'une espèce d'autant plus nuisible, qu'étant dans l'opulence, vous prélevez sur le peuple la portion la plus nette de son travail. Nous, artisans et vigneron que vous dédaignez, nous conserverions mieux que vous notre dignité d'hommes, nous rougirions de recevoir un salaire que nous saurions n'avoir pas mérité.

Toutefois, que MM. Bourbon-Busset et Latrimouille ne pensent pas que nous ayons été entraînés par aucune animosité personnelle ; nous avons déjà dit pourquoi nous les avons cités de préférence aux autres. D'ailleurs, la plupart de nos réflexions peuvent également s'appliquer à tous les hauts personnages dont les pensions sur l'état n'ont eu d'autres fondemens que le bon plaisir d'un roi.

Et puisque nous ne pouvons pas encore faire cesser ces abus révoltans, je voudrais du moins que, pour l'instruction du peuple, on dressât un tableau où le revenu de chacun de ces hauts personnages figurerait à côté de la pension qu'il reçoit de l'état.

que ce tableau pût être distribué à deux cent mille exemplaires.

Nous y veurions, par exemple, que tel ancien fonctionnaire, si n'a qu'un million de revenu, ne saurait vivre décentement, le peuple ne lui faisait une aumône annuelle de vingt mille francs.

Que tel autre qui, sorti des rangs du peuple, n'a pu accumuler que trois à quatre cent mille francs de rentes, ne pourrait pas terminer honorablement sa carrière, si le peuple ne lui donnait quinze mille francs par an.

Que la veuve de tel autre qui ne lui a laissé pour vivre que deux cent mille francs de revenu, se trouverait dans le besoin, si les veuves et les orphelins des prolétaires ne lui donnaient par an un secours de vingt mille francs, et ainsi des autres.

Jugez de l'effet que produirait un tel tableau, lorsque chacun pourrait s'assurer que dans sa commune, il y a au moins un soldat que ses longs services ou des blessures mettent hors d'état de travailler; et qui cependant reçoit à peine de quoi acheter du pain et du tabac.

Il est donc désormais évident que toute monarchie, qu'elle soit citoyenne ou non, qu'elle soit basée sur la légitimité ou sur la souveraineté du peuple, tendra toujours à maintenir les abus; qu'un monarque, quel qu'il soit, étant homme avant tout, préférera bientôt l'intérêt de sa famille à l'intérêt sacré du peuple; que, malgré la simplicité de sa vie antérieure, la tourbe des courtisans se sera bientôt emparée de lui, et qu'alors, au lieu de diminuer les charges du peuple, on les augmentera pour répandre des libéralités sur les riches, et reconstituer ainsi une aristocratie bâtarde.

Il y a donc antipathie réelle entre monarchie et souveraineté du peuple; l'une ne peut exister qu'aux dépens de l'autre.

Toutes ces vérités sont aujourd'hui comprises par le peuple; nous sommes maintenant convaincus qu'une monarchie ne saurait faire le bonheur du plus grand nombre, aussi n'avons-nous d'espoir que dans la république. Elle seule fera disparaître les abus, diminuera nos charges, elle seule nous fera jouir des avantages de la vie sociale, elle seule, enfin, nous restituera nos droits imprescriptibles.

UN OUVRIER.

### M. Bachelard.

M. Bachelard, restaurateur, chez lequel a eu lieu le banquet offert à notre Gérant, a été appelé avant hier chez M. le procureur du roi. Il paraît que des mouchards qui écoutaient aux portes de la salle, ont entendu crier : *vive la République!* Interrogé sur ce fait, M. Bachelard aura sans doute répondu qu'il ne cumulait pas l'emploi de restaurateur avec les honorables fonctions de mouchard. Nous ne pensons pas qu'il prenne fantaisie à MM. du parquet d'intenter un procès aux républicains qui assistaient à ce banquet. Ils sont pourtant de force à le faire. Pourquoi pas? Cette affaire ne serait pas plus ridicule que celle qu'ils ont intentée à notre ami Monnier. Allons, farceur de procureur du roi, vite un réquisitoire; et vous, M. Bachelard, préparez vos casseroles, allumez vos fourneaux, montez vos tourne-broches. Le jour où ce bienheureux réquisitoire sera fulminé contre les républicains, mettez deux ou trois mille couverts. Nous viendrons dîner chez vous, et au dessert, vous serez proclamé le *Restaurateur de la République*.

### Garnison de Lyon.

Mercredi 27 février.

Ce matin, vers les sept heures, après un orage affreux qui avait duré une grande partie de la nuit, une pluie battante inondait nos rues

et balayait les pierres, les os, les immondices des côtes de la Croix-Rousse vers la Saône dont les quais étaient fort peu praticables. Dans cet état, des soldats, sans manteau, sans sac, avec leur simple bonnet de police et leur capote, partaient de Perrache pour se rendre à la manutention de Serin où ils allaient chercher des rations de vin. Ils avaient trois quarts de lieue à faire pour arriver à leur destination; là il leur fallait attendre au moins un quart d'heure, à la pluie, que la distribution fut faite, et regagner ensuite leur logement, toujours par le mauvais temps, qui n'a point encore cessé au moment où j'écris. Ces pauvres troupiers, percés jusqu'aux os, avant d'avoir fait le quart du chemin, juraient comme des hérétiques, contre Lyon, contre la caserne, et surtout contre les rations que dans leur langage énergique ils appelaient des : *Rien du tout*. Nous ne pouvons pas juger de la vérité de cette assertion, attendu que nous ne savons pas ce qu'on leur distribue; mais ce que nous savons très bien, c'est qu'il serait facile d'établir à la Douane, ou aux Recluses, un dépôt où se ferait la distribution de vin; cela ne coûterait pas une obole au gouvernement, attendu que les frais de transports sont à la charge du fournisseur, et celui-ci même pourrait économiser sur ses frais là, en achetant ses vins dans les entrepôts d'Ainai. Il y a déjà assez de soldats malades à Lyon, et si l'humanité n'entre pour rien dans la combinaison de l'autorité, elle comprendra au moins qu'il est dans l'intérêt de l'état de ménager des hommes qui avant peu devront aller une troisième fois dans les marais de la Hollande braver les pluies et les inondations. Ils gagneront là assez de maladies destinées à peser sur toute leur existence, et on leur doit au moins pour les fatigues de la guerre quelques compensations pendant la paix.

Nous sommes persuadés que si MM. les colonels des régiments fatigués tous les jours par des courses inutiles, réclamaient énergiquement un changement dans l'organisation des distributions, ils obtiendraient sans nul doute un peu plus d'égards pour les hommes placés sous leurs ordres.

### NOUVELLES

#### Lyon.

Caillot, patriote, 25 c. — Mlle. Jumend, républicaine, 50 c. — Mlle. Rootin, républicaine, 50 c. — Mme. Gaguère, républicaine 1 fr. — Mlle R. 10 c. — Mme veuve Croiser, républicaine, 50 c. — Croizet aîné, 25 c. — Croizet cadet, 25 c. — Joseph Peillot, républicain, 25 c. — Mile. Emélie, républicaine, 25 c. — Mme. Morlon, républicaine, 25 c. — Aubaud, 25 c. — Deux veuves de 89 qui o'aiment pas la meilleure des républicques 50 c. — Creuzet, bousingot, 25 c. — Berthelie, 50 c. — Varembo, 25 c. Bretonville, 15 c. — Mlle. Boiron, 1 fr. Millier, 25 c. — Metthieux, 50 c. — M. Rivet, patriote, 50 c. Fleury Rivet, républicain, 50 c. — Mlle. Brossard, républicaine de 89, 50 c.

Total : 9 fr. 25 c.

#### Nouvelle organisation des Théâtres.

Nous ne pouvons qu'applaudir au projet qu'ont formé les acteurs des deux théâtres de se gouverner eux-mêmes par une commission prise dans leur sein. Artistes, ils comprendront bien mieux les intérêts de l'art et les leurs propres; le public et les arts y trouveront leur compte. Tous les sujets, et les premiers, surtout, se trouveront étroitement liés à la réussite de l'entreprise; alors plus d'indispositions simulées, plus de caprices, plus de plaisirs mis avant le devoir; plus les efforts de tous, le travail et le talent de tous, dépensés pour la fortune d'un seul; plus qu'une rivalité, celle du bien-être général; plus qu'un but, celui d'attirer la foule, de la captiver, de la fixer. Tous les intérêts particuliers viendront se fondre dans un seul intérêt, concourir à l'intérêt commun: voilà vraiment le gouvernement modèle, la république réalisée. Tous les amours-propres, toutes les jalousies, toutes les ambitions, devront se niveler, s'annihiler, devant cette pensée de chaque jour, le bien de la société. Vienne donc une bonne administration, bien juste, bien entendue, et nous verrons alors.

Plusieurs villes, déjà, présentent d'heureux exemples de ce mode de direction.

Les théâtres, tout le monde le sait, ajoutent à la prospérité de la ville, ils y répandent et entretiennent le goût des lettres et des arts. Une cité industrielle a besoin des utiles délassemens des théâtres. Une cité comme la nôtre, qui compte tant de bons amateurs en musique, une cité qui a réuni une élite aussi remarquable de symphonistes que celle que nous avons, doit être vivement intéressée à la conservation du théâtre où sont reproduits chaque soir les chefs-d'œuvres de la scène dramatique et lyrique. C'est un attrait de plus à présenter aux étrangers qui se trouvent à Lyon; c'est de la vie, c'est du luxe, c'est du plaisir, répandus sur toute la ville. Les lyonnais semblent avoir parfaitement compris l'importance des théâtres au milieu de nous. Aussi, pour subvenir au cautionnement nécessaire pour les garanties exigées par l'autorité, les listes de souscription sont-elles couvertes de tout ce que Lyon compte de noms honorables, d'hommes éclairés et amis des arts, et avant peu, nous l'espérons, elles seront entièrement closes. Voilà donc, ainsi que nous le demandions dans le temps, la classe riche qui contribue aux plaisirs de la scène en raison du temps qu'elle leur donne. Le peuple alors ne paiera plus sa part d'impôt pour un spectacle dont il ne jouit pas. Tout ceci est très conséquent.

Que les retardataires et les tièdes s'empressent donc d'apporter leur offrande, car les circonstances sont pressantes. Plus ils attendront, plus il deviendra difficile à la nouvelle administration d'organiser une troupe qui renferme en elle tous les élémens de talent que nos artistes rechercheront, et que le public aura le droit d'exiger d'eux.

Lyon, le 22 février 1833.

#### A MM. les rédacteurs du journal, La Glaneuse.

Au nom de la famille St-Simonienne de Lyon :

Je vous prie de vouloir bien mettre dans votre journal l'avis suivant :

Les poursuites formées en décembre dernier contre l'école St-Simonienne de Lyon, et qui avait pour but :

Application des mathématiques à l'industrie lyonnaise, viennent d'être renouvelées par M. le procureur-général en vertu d'un appel interjeté par le procureur du roi.

Cette cause est appelée en Cour Royale, chambre des appels en matière correctionnelle, et sera jugée le 28 février 1833, à 9 heures du matin.

ROMANO, St-Simonien.

— Avant-hier, M. Berger, gérant de l'*Echo de la Fabrique*, a été condamné à 50 f. d'amende et aux dépens. Nous revenons, dans notre prochain numéro, sur cette affaire, dans laquelle se sont présentés plusieurs incidens curieux. On nous annonce à l'instant que M. Berger se propose d'interjeter appel de ce jugement.

— C'est demain qu'aura définitivement lieu aux Célestins, la représentation au bénéfice de Prudent. Espérons que le public et le bénéficiaire n'auront rien perdu pour attendre.

— On nous fait espérer que le courageux Armand Carrel viendra passer à Lyon le temps de sa convalescence. Nous avons la certitude que notre compatriote Philippon, le spirituel gérant de la *Caricature*, doit arriver ici dans le courant du mois de mars. Les témoignages de sympathie ne leur manqueront pas.

#### L'EUROPE LITTÉRAIRE. \*

C'est une grande et noble pensée, à travers notre tourmente politique, que celle d'avoir ouvert un port aux littératures de l'Europe

\* Journal grand in-folio, sur papier grand raisin, vélin, satiné, paraissant franc de port, sous une enveloppe, les lundi, mercredi, et vendredi de chaque semaine; 64 f. par an, 32 pour six mois, 16 pour trois mois. On s'abonne : à Paris, dans les bureaux de l'*Europe Littéraire*, rue de la Chaussée d'Antin, n° 1 et 3, et à Lyon, au bureau de la *Glaneuse*.

entière, de leur avoir donné un abri pendant la tempête. Les hommes les plus illustres, les réputations les plus honorables de la France et de l'étranger, se sont empressés d'offrir leur concours à cette importante publication. La province a envoyé aussi sa pléiade, toute fière et heureuse d'être appelée à déposer son bumble pierre à la construction de cet immense monument.

C'est jusqu'ici le premier et le seul exemple d'un aussi vaste journal consacré exclusivement à l'art. L'art est aussi une puissance, un peuple, un monde. Il vit d'une vie à part, il a ses plaisirs, ses douleurs, ses trésors à lui; il lui fallait une tribune libre, une tribune à lui, où sa puissante voix pût se faire entendre chaque jour. Les éditeurs de l'EUROPE LITTÉRAIRE, cédant à une pensée artiste, ont voulu combler dignement cette lacune, et donner aussi à l'art une tribune pour se rallier. C'est donc au monde artiste, c'est aux gens de goût de tous les pays, de toutes les classes, de toutes les opinions, que s'adresse cette œuvre. Les éditeurs n'ont rien négligé pour faire de leur feuille un recueil unique dans sa composition comme dans sa spécialité. C'est une bibliothèque universelle de toutes les littératures, qui s'enrichira chaque jour de quelque précieux monument.

Ainsi se trouvera réalisé ce grand projet de centralisation de tous les arts, qui doit, à l'aide de la publicité, mettre en rapport constant et immédiat les artistes, et le public éclairé de toutes les parties du monde. L'EUROPE LITTÉRAIRE sera une véritable encyclopédie, mais elle ne restera pas en arrière comme celle qui jeta tant d'éclat sur la fin du dernier siècle. Notre encyclopédie fera chaque jour un nouveau pas; ce sera un vaste résumé de l'histoire moderne, qui pourra constater en tout temps, le mouvement et le progrès de l'intelligence humaine.



#### INTÉRIEUR.

PARIS.

A l'un des derniers bals de la cour, un officier anglais a dansé avec une giberne sur laquelle était écrit ce mot, *Waterloo*; et il ne s'est pas trouvé aux Tuileries un seul homme pour châtier l'insolent insulaire. Ah! si cet officier se fut présenté dans un bal public, comme on l'aurait fait danser — Rien de nouveau du reste, dans la capitale. Le commerce y est toujours très prospère, et Louis-Philippe y est toujours pyramidalement adoré.

#### GLANE.

— Le *Courrier de Lyon* dit qu'il aime les ouvriers. Oui, comme le vigneron aime la treille qu'il fume au printemps, pour la pressurer en automne.

— M. Thiers vient d'assister à un bal donné à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de *Washington*. M. Thiers dans cette réunion devait ressembler à un diable dans un bénitier.

— Pour justifier les gros traitemens, les ministres ne cessent de nous parler de *représentation*, quand finira donc cette *comédie*?

— Le prince Othon n'est pas encore arrivé. Lorsqu'ils auront un roi, les habitans de la Grèce en seront-ils plus gras?

— A ceux qui blâment les rédacteurs du *Courrier de Lyon*, nous dirons, nous, que ces messieurs sont des hommes à louer... ou à vendre.

— Une ordonnance de police vient d'interdire la *chasse* dans le département de la Seine. On ne dit pas s'il s'agit de la chasse à la *grosse bête*.

— Les ouvriers de la manufacture des tabacs ont été sur le point de s'insurger. C'est une affaire dans laquelle le procureur du roi trouvera qu'il y a *prise*.

— Le *Courrier* accuse le *Précurseur* de mauvaise foi; sans doute la feuille républicaine lui aura servi de miroir.

J. A. GRANIER, Gérant.